

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue à huis clos le lundi 17 mai à 19 h 30 par vidéoconférence. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Le conseiller, Monsieur Réjean Racine, est absent.

Le conseiller Philippe Dunn arrive à partir de la fin du point 2021-140.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives – COVID-19 et ses mises à jour et de la tenue à huis clos avec enregistrement visuel et/ou sonore de la présente séance extraordinaire du conseil municipal du 17 mai 2021
4. Appel d'offres 2021-11 – Travaux de pavage sur le chemin Choinière – Adjudication
5. Appel d'offres 2021-12 – Pavage Village - Rues des Noyers, des Saules et des Bouleaux – Adjudication
6. Avis de motion – Règlement numéro 2021-07 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 745 000 \$ (règlement parapluie)
7. Dépôt – Projet de règlement numéro 2021-07 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 745 000 \$ (règlement parapluie)
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

2021-137 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié et chez chacun des élus qui en ont pris connaissance.

2021-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2021-139

RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES MESURES PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR ET DE LA TENUE À HUIS CLOS AVEC ENREGISTREMENT VISUEL ET/OU SONORE DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

ATTENDU la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour;

de ratifier la décision de tenir à huis clos, par vidéoconférence ou autre moyen de communication, avec enregistrement visuel et/ou sonore, la présente séance extraordinaire du conseil municipal datée du 17 mai 2021.

2021-140

**APPEL D’OFFRES 2021-11
TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN CHOINIÈRE –
ADJUDICATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions dans le cadre de l’appel d’offres public 2021-11 :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TAXES INCLUSES OPTION #1	MONTANT TAXES INCLUSES OPTION #2
Eurovia Québec Construction Inc	334 419,04 \$	235 776,59 \$
IPR 360 Inc.	358 218,98 \$	243 194,78 \$
Sintra Inc.	325 178,68 \$	220 543,58 \$
Pavage Maska Inc.	357 216,55 \$	251 841,96 \$

Il est proposé par Daniel Meunier appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’accepter la plus basse soumission conforme (option 1), pour des travaux de pavage sur le chemin Choinière dans la cadre de l’appel d’offres 2021-11 soit la soumission de Sintra Inc., au montant de 325 178,68 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-02 et la résolution 2019-290 pour le solde disponible audit règlement après paiement des travaux de Pavage Village, la différence étant financé à hauteur de 50 000 \$ à même les sommes provenant du Fond des Carrières et Sablières et le restant, s’il y a lieu, au fond général le tout soustrait de toute subvention applicable;
- d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2021-141
APPEL D'OFFRES 2021-12
PAVAGE VILLAGE - RUES DES NOYERS,
DES SAULES ET DES BOULEAUX - ADJUDICATION

Le conseiller Philippe Dunn déclare son intérêt et se retire, ne participant pas à la délibération ni au vote.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-12 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TAXES INCLUSES
Roger Dion et fils 2006 Inc.	487 278,86 \$
Roxboro Excavation Inc.	470 000,00 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	436 140,54 \$

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux de pavage Village, rues des Noyers, des Saules et des Bouleaux dans le cadre de l'appel d'offres 2021-12 soit la soumission d'Eurovia Québec Construction Inc., au montant de 436 140,54 \$ taxes incluses;

de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-02 et la résolution 2019-290 ;

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2021-142
AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU
RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 745 000 \$
(RÈGLEMENT PARAPLUIE)

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du Code municipal, soit un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie (règlement parapluie);

Monsieur le maire, Steven Neil, donne avis de motion à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt décrétant des travaux et des dépenses en matière de voirie municipale pour un montant d'environ 745 000 \$.

2021-143
ADMINISTRATION
DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES
TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN
EMPRUNT DE 745 000 \$
(RÈGLEMENT PARAPLUIE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec (règlement parapluie);

ATTENDU QUE des travaux de réfection du réseau routier sont nécessaires et que le Règlement 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 625 000 \$ (règlement parapluie) est complètement affecté, suivant les résolutions 2021-140 et 2021-141

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance du conseil;

- Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2021-07 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 745 000 \$ (Règlement parapluie).

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant à l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site Web de la Municipalité pour consultation.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 DÉCRÉTANT
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER ET UN EMPRUNT DE 745 000 \$
(RÈGLEMENT PARAPLUIE)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec (règlement parapluie);

ATTENDU QUE des travaux de réfection du réseau routier sont nécessaires et que Règlement 2019-02 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt de 625 000 \$ (règlement parapluie) est complètement affecté, suivant les résolutions 2021-_____ et 2021-_____;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 17 mai 2021 sous les minutes 2021-_____;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du conseil du 17 mai 2021 sous les minutes 2021-_____.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier pour un montant total de 745 000 \$, entre autres, inscrit au programme triennal d'immobilisations.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 745 000 \$ sur une période maximale de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 1^{ER} JUIN 2021.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-
trésorier

2021-144 PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos. Il n'y a pas de question via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la Municipalité.

2021-145 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 42.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-
trésorier